

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, , C.GRABIT, F.MALARD , C.CHEVRY, G.PLACET, C.TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, D.TRIANTAFFYLIDIS, S. CHEVROLAT ; S.BRUN ; V.AUZIAS, M.LUTTENSCHLAGER, F.CIFFOTTI

Absents 0

Date de convocation : 25/08/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie CHEVRY

Pouvoirs 0

SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS CCPA – RENOVATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Délibération N° 42/2026

Monsieur le Maire rappelle l'inscription budgétaire pour réaliser des travaux de rénovation d'un appartement communale au-dessus de l'école primaire.

Il explique à l'assemblée que par délibération N° 2024-006 du 15 février 2024, un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en faveur des communes membres. Le montant alloué pour Tenay est de 120 572 € pour 2024/2026 dans le cadre de la 6^{ème} phase Fonds de Concours Généralistes.

Il propose donc de solliciter l'aide financière de la CCPA au titre de la rénovation d'un appartement communal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 24 706 € pour les travaux cités ci-dessus et dresse le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Commune de : TENAY			
Rénovation appartement communal			
Dépenses (HT)	En €	Recettes / subventions...	En €
Menuiseries intérieures	1 033.07	Etat –	
Menuiseries volets roulants	4 138.12	Région -	
Isolation/placo/peinture	22 656.43	Département -	
Plomberie	9 421.02	Autres –	
Electricité	9 540.63	CCPA – Fonds de concours généraliste	24 706
Carrelage	2 301.78	Autofinancement de la Commune	24 706.72
Diagnostics	321.67		
Montant total des dépenses	49 412.72	Montant total des recettes	49 412.72

- **S'engage** à réaliser les travaux cités ci-dessus.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

- **S'engage** à afficher le soutien apporté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et prendre des mesures de publicité dans le bulletin municipal d'information et sur le site Internet de la Commune.

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,

Gaël ALLAIN



Par délégation du Maire

C. PAROS
Adjoint au Maire